Les épreuves du baccalauréat
Voie générale et technologique

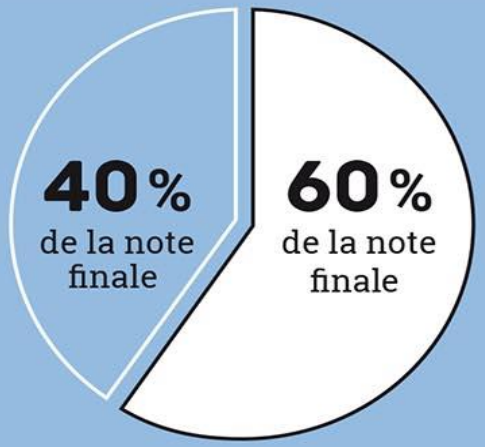

CONTRÔLE CONTINU

- **10 % de la note finale : bulletins scolaires**
  de première et de terminale
- **30 % de la note finale : épreuves communes**
  2 séries en première
  1 série en terminale

ÉPREUVES FINALES

- **1 épreuve anticipée en première**
  Français écrit et oral
- **4 épreuves finales en terminale**
  Enseignements de spécialité (2)
  Philosophie
  Oral final

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).